

37



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 28 avril 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 28 avril 2009

13 h

Prière.

M. Fitch donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 7 mai 2009, appuyé par M. Williams, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des personnes qui se sont rendues à Toronto pendant la visite du premier ministre de la province au Economic Club of Canada le 31 mars, des personnes qui se sont déplacées au nom du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, du Cabinet du premier ministre ou d'un autre ministère, y compris d'autres personnes qui se sont rendues à Toronto pour l'occasion et que le gouvernement a défrayées, ainsi que les frais engagés.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 49, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les bénéficiaires de régimes de retraite*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les bénéficiaires de régimes de retraite*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 42 (24 avril 2009).